



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E159408

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2025

ÉDITÉ LE

16/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/2014

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/12/2023  
2 000

Raison sociale : ENERGIE SERVICES

4 ZONE D ACTIVITES PIQUET OUEST  
35370 ETRELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RENNES

Siret : 803 812 015 00037

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5003390

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 106424880011

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 106424880011

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/02/2024

Téléphone : 02 99 77 33 40

Portable : 06 86 06 35 16

Fax :

Site Internet : www.energie-services.com

E-mail : energieservices.35@gmail.com

Responsabilité légale :

RIBAUT TONY GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	23/05/2025
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	15/03/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/03/2022
o Ventilation mécanique	17/12/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	15/03/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.